



**SPULTIN et publications**

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

28 février 2001 / volume 12 / No 7

## Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 23 février 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 23 février dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

### 1. Élections

**Denis Juhel** (langues, linguistique et traduction) et **Daniel Coulombe** (sciences comptables) ont été élus membres du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives pour un mandat de trois ans.

### 2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, fait rapport au conseil. Depuis le dernier Conseil syndical, le Comité de négociation s'est réuni 11 fois dont quatre avec le Comité d'appui et de stratégie. De plus, le Comité de négociation du SPUL a participé à deux rencontres à la table de négociation. Le 9 février dernier, les représentants de l'Employeur ont enfin déposé la dernière tranche du projet patronal. Le

Comité de négociation du SPUL a aussitôt entrepris l'étude des propositions de nos vis-à-vis. Une première analyse a été présentée dans le *SPULTIN*, volume 12 No 6. Louise Mathieu a présenté au conseil les principaux éléments de cette analyse. Dans l'ensemble, le projet patronal est décevant car il ne retient à peu près aucune des améliorations proposées par le SPUL et il comporte de nombreux reculs par rapport à l'actuelle convention collective.

Les membres du Conseil syndical ont réagi vivement au projet patronal. Plusieurs déléguées et délégués ont indiqué que les reculs présents dans le projet de l'Employeur étaient inacceptables. Dans une discussion animée, les membres du conseil ont fortement dénoncé la volonté, clairement manifestée par le projet de l'Employeur, de renforcer son droit de gérance au détriment de la collégialité et de la place tenue par les professeures et professeurs dans notre institution. Plusieurs déléguées et délégués ont rappelé que les professeures et professeurs ne sont pas de simples exécutants mais qu'elles et qu'ils sont les véritables artisans du développement de l'institution universitaire. D'autres membres ont réaffirmé l'importance de négocier sur la base du projet de convention collective adopté par le conseil à sa séance du 16 juin 2000. Comme suite à cette discussion, le Conseil syndical a adopté une résolution unanime :

*" Que le Conseil syndical dénonce le projet patronal et réitère son appui inconditionnel au projet syndical. "*

### **3. Information du président**

#### ***Grief sur le plancher d'emploi 1999***

Le président souligne la décision de l'arbitre Marc Gravel qui donne raison au SPUL suite au grief qu'il a logé à propos du plancher d'emploi au 1<sup>er</sup> octobre 1999. L'arbitre ordonne à l'Employeur d'ouvrir dans les 30 jours, et rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 1999, 97,47 postes de professeurs. L'essentiel de la décision de l'arbitre a été rapporté dans le *SPULTIN*, volume 12 No 5.

#### ***Signature du contrat de performance de l'Université Laval***

Le président rappelle aux membres du conseil que l'Université Laval vient de signer son " contrat de performance " avec le ministre Legault. Les représentants du SPUL et des autres associations et syndicats du campus n'ont pas assisté à la séance de signature qui avait lieu le mercredi 21 février 2001. Le président souligne aux membres que le SPUL appuie la position de la FQPPU qui dénonce les contrats de performance des universités. Le président souligne également que les " gains " de 87 M \$ pour la période 2000-2001 à 2004-2005, obtenus par le recteur suite à la signature de ce contrat, représentent au

mieux une augmentation annuelle de revenus de 4 %, c'est-à-dire une somme à peu près équivalente à la hausse prévue " des coûts de système ". Le président souligne aussi que l'embauche de 300 professeures et professeurs sur cinq ans, dont les journaux ont fait état, se fera en contrepartie d'au moins 450 départs à la retraite. Vraiment, une éclatante victoire pour notre recteur...

### ***Regroupement des associations et syndicats***

Le président souligne que les associations et syndicats de l'Université Laval ont commencé à discuter de la possibilité de se regrouper pour poser des actions d'intérêt commun. Ce regroupement serait une première à l'Université Laval. Les rencontres tenues jusqu'à maintenant ont mis en lumière la forte convergence et la forte cohésion des points de vue des associations et syndicats. Dans une première action concertée, les associations et les syndicats ont écrit aux membres du Conseil d'administration et du Conseil universitaire de l'Université Laval afin de dénoncer l'inertie du recteur Tavenas dans le dossier du sous-financement des universités et de l'Université Laval en particulier.

À l'occasion du premier anniversaire du Sommet du Québec et de la jeunesse, les associations et les syndicats ont adopté une position concertée dénonçant le sous-financement en éducation et demandant au gouvernement le respect de ses engagements du Sommet et un refinancement massif en éducation. Le recteur Tavenas a été invité à se faire le porte-parole de notre communauté universitaire à l'occasion d'une conférence de presse où la position concertée sera rendue publique.

### ***Syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche et Corporation de recherche***

Le président réitère la position du SPUL : notre syndicat appuie la syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche. De plus, le SPUL ne s'oppose pas à la création d'une corporation de recherche qui serait l'employeur des professionnelles et professionnels de recherche. Toutefois, la création de cette corporation ne devrait pas entraîner de modification de nos conditions de travail et les professeures et professeurs ne devraient pas être responsables de cette corporation et ne devraient pas être obligés de devenir membre de cette corporation pour engager des professionnelles et professionnels de recherche. Le président souligne aussi l'opinion de notre collègue Fernand Morin, avocat et professeur au département des relations industrielles, (reproduite dans le *SPULTIN*, volume 12 No 4) qui indique que la solution la plus simple serait pour l'Université d'assumer son rôle d'employeur des professionnelles et professionnels de recherche alors qu'une éventuelle corporation de recherche pourrait être vue par les instances juridiques comme une simple marionnette. Le SPUL invite ses membres à rester vigilants...

### ***Fisc et sabbatique***

Le fisc poursuit son opération de vérification des déclarations de revenus des professeurs et professeures de l'Université Laval ayant bénéficié d'une sabbatique au cours des dernières années. Ainsi, plusieurs membres du SPUL ont récemment reçu de nouveaux avis de cotisation. Le président rappelle au conseil que le SPUL a entrepris de contester ces avis de cotisation. Une cause type a d'ailleurs été entendue par la Cour canadienne de l'impôt le 17 janvier dernier. Le président invite les membres ayant reçu des avis de cotisation liés à une sabbatique à contacter le SPUL afin d'être partie prenante à la contestation en cours.

### ***Hausse éphémère du salaire***

La paye du 31 janvier dernier comportait une rétroactivité liée au rajustement de la cotisation salariale au RRPPUL. Ce rajustement fait suite à l'adoption de l'Amendement n° 18\* du règlement de notre régime de retraite. Rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin dernier, les cotisations salariales ont été réduites de 8,5 % à 7,41 %.

### ***Tremblement de terre au Salvador***

Le Comité exécutif du SPUL a effectué, au nom du SPUL, un don pour venir en aide aux victimes d'un autre tremblement de terre au Salvador.

## **4. Divers**

### ***Indice coût-revenu des unités***

Un délégué souligne la mise en place par l'Administration d'un indice de performance des unités constitué d'un indicateur coût-revenu. Le président indique que le SPUL suivra la chose de près.

### ***Nomination d'un membre associé***

M. Jean-Marc Martel (opérations et systèmes de décision) a été nommé membre associé du SPUL. Rappelons qu'en vertu de l'article 6 des Statuts du SPUL, " les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information "

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)